

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE A SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

## Enquête publique relative à la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme et la création d'un Périmètre Délimité des Abords aux monuments historiques de Saint-Donat-sur-l'Herbasse

Par arrêté communal n° 2024/ 209 du 19 août 2024, le Maire de Saint Donat sur l'Herbasse a décidé l'ouverture d'une enquête publique conjointe relative à la modification de droit commun du PLU et à la création d'un Périmètre Délimité des Abords aux monuments historiques. Cette enquête publique est prescrite du : **LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024 à partir de 9h00 au JEUDI 24 OCTOBRE 2024, 17h**, soit une durée de 32 jours en Mairie de Saint-Donat sur l'Herbasse, 11 rue Pasteur, 26260 Saint Donat sur l'Herbasse.

Des informations peuvent être demandées auprès de :

La Mairie de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE - Service Urbanisme

11 rue Pasteur - 26260 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

Tél : 04 75 45 10 32

Le Tribunal Administratif de Grenoble pour l'ensemble de l'enquête a désigné par décision du 14 juin 2024 en qualité de commissaire enquêteur : Monsieur CLERC Gérard, Ingénieur EDF, retraité titulaire et Monsieur ECARNOT Denis suppléant.

Des affiches avisant de l'enquête seront affichées en mairie.

L'avis d'enquête est également publié sur le site internet de la commune : [www.ville-st-donat.fr](http://www.ville-st-donat.fr)

Les éléments consultables sont les suivants :

- Le dossier de modification de droit commun du PLU ainsi que l'avis de la MRAE et des personnes publiques associées
- Le dossier de création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA)

Le public pourra consulter le dossier de cette enquête et consigner éventuellement ses observations, sur les registres d'enquête, du

**LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024 à partir de 9h00 au JEUDI 24 OCTOBRE 2024, 17h**, en mairie de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE aux jours et heures d'ouverture de l'accueil au public.

Le dossier de cette enquête est également consultable sur le site de la mairie : [www.ville-st-donat.fr](http://www.ville-st-donat.fr)

Des observations écrites peuvent également être adressées par courrier en Mairie de Saint-Donat-sur-l'Herbasse, à l'attention du commissaire enquêteur, ou par mail à l'attention du commissaire enquêteur à [urba@ville-st-donat.fr](mailto:urba@ville-st-donat.fr), lequel les annexera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, 11 rue Pasteur à Saint-Donat-sur-l'Herbasse :

**Lundi 23 septembre de 14h à 17h**

**Mercredi 02 octobre de 9h à 12h**

**Mercredi 16 octobre de 14h à 17h**

**Jeudi 24 octobre de 14h à 17h.**

A l'issue de l'enquête, dans un délai de 30 jours, le commissaire enquêteur remettra à M. le Maire un rapport relatant le déroulement de l'enquête et l'examen des observations recueillies, ainsi que ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, en mairie de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE et sur le site [www.ville-st-donat.fr](http://www.ville-st-donat.fr).

Au terme de l'enquête, le conseil municipal délibérera pour approuver la modification de droit commune du PLU et la création du PDA.

Le Maire

Claude FOUREL